



Lycée polyvalent Pierre d'Aragon

14 avenue Henri Peyrusse
31605 Muret Cedex

05 34 46 35 55
0310024h@ac-toulouse.fr

Photographie
de
l'élève



Lycée Pierre d'Aragon
Muret



Année scolaire 2023 /2024
Dossier d'inscription
Seconde
Générale ou Technologique

Réservé administration

Identité de l'élève

NOM	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Commune naissance	<input type="text"/>	Né(e) le	<input type="text"/> Département naissance <input type="text"/>
Pays naissance	<input type="text"/>	Nationalité	<input type="text"/>
Mèl de l'élève	<input type="text"/>	Tel portable de l'élève	<input type="text"/> Sexe <input type="radio"/> F <input type="radio"/> M

Scolarité

Scolarité précédente		Scolarité année 2023-2024		
Établissement d'origine	<input type="text"/>	Régime	Classe	
Formation / Classe	<input type="text"/>		<input type="radio"/> Externe	Réservé administration
Redoublement	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		<input type="radio"/> DP5J	
Régime	<input type="radio"/> DP <input type="radio"/> Externe <input type="radio"/> Interne		<input type="radio"/> DP4J	
		<input type="radio"/> Interne		

Quelle que soit la situation du couple, les parents titulaires de l'autorité parentale ont le même droit à être informés des résultats de leur enfant. Ils le sont par des documents qui servent de communication entre l'établissement et eux. Donc, obligation de renseigner les adresses si différentes entre les responsables légaux. ATTENTION ! FRAIS et/ou BOURSE ne cocher que pour un seul représentant.

Représentant légal 1

NOM	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse complète			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
Lien	<input type="radio"/> Père <input type="radio"/> Mère <input type="radio"/> Tuteur <input type="radio"/> Autre à préciser <input type="text"/>		
Prend en charge les frais de demi-pension ou d'internat	<input type="radio"/> Oui	Code profession (P.5)	<input type="text"/>
Bénéficie du versement de la bourse	<input type="radio"/> Oui		
Tel domicile	<input type="text"/>	Tel mobile	<input type="text"/>
Tel travail	<input type="text"/>	Mèl	<input type="text"/>
Nombre d'enfants à charge	<input type="text"/>		

Nombre d'enfants à charge dans le second degré (collège ou lycée)

Communication des coordonnées aux fédérations de parents d'élèves Oui Non

Envoi de SMS Oui Non

Représentant légal 2
 Ne pas remplir la zone adresse si elle est identique à celle du représentant légal 1

NOM Prénom

Adresse complète

Lien Père Mère Tuteur Autre à préciser

Prend en charge les frais de demi-pension ou d'internat Oui Code profession (P.5)

Bénéficie du versement de la bourse Oui

Tel domicile Tel mobile

Tel travail Mèl

Nombre d'enfants à charge

Nombre d'enfants à charge dans le second degré (collège ou lycée)

Communication des coordonnées aux fédérations de parents d'élèves Oui Non

Envoi de SMS Oui Non

Autre représentant
 Ne pas remplir la zone adresse si elle est identique à celle d'un des représentants 1 ou 2

NOM Prénom

Adresse complète

Lien Tuteur Autre à préciser

Prend en charge les frais de demi-pension ou d'internat Oui Code profession (P.5)

Bénéficie du versement de la bourse Oui

Tel domicile Tel mobile

Tel travail Mèl

Communication des coordonnées aux fédérations de parents d'élèves Oui Non

Envoi de SMS Oui Non

Autre(s) personne(s) à prévenir en cas d'accident

NOM / Prénom	Lien avec l'élève	Tel domicile ou travail	Tel mobile
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Enseignements obligatoires au choix

Les langues vivantes enseignées au lycée sont l'allemand, l'anglais et l'espagnol. Les élèves peuvent faire le choix de suivre une autre langue par le CNED (financement non pris en charge par le lycée).

Langues vivantes

LVA

LVB

Dispositifs particuliers / Sections / Enseignements optionnels

Les enseignements proposés dans ce paragraphe ne sont pas obligatoires mais une fois choisis, impliquent l'assiduité de l'élève et ne peuvent pas être abandonnés en cours d'année. (Art. D511-1 du Code de l'Education). Ils sont accessibles sous réserve d'un effectif suffisant et des contraintes d'emploi du temps.

Un seul choix possible parmi les dispositifs et options.

Les dispositifs ou sections impliqueront des cours le mercredi après-midi en terminale si une option de terminale y est ajoutée.

A- Sous réserve de validation du dossier spécifique par la commission :

Dispositifs particuliers / Sections

BACHIBAC

Section EURO ANGLAIS (1h Hist/Géo ou 1h Physique + 1h anglais)

Section sportive scolaire natation

B- Un enseignement optionnel au choix (uniquement voie générale - non cumulable avec la section natation - réservé en priorité aux élèves déjà inscrits en 2nde - débutants acceptés après validation d'un test de niveau) :

Enseignement optionnel général

LCA (Latin confirmé et Grec débutant)

 2h

Santé social

 1h30

Cinéma-audiovisuel

 3h

Informations complémentaires

L'élève a-t-il validé l'ASSR2?

 Oui Non

L'élève bénéficie d'un

 PPS

(Fournir copie du dernier GEVASCO et de la notification MDPH)

 PAI

(Fournir copie du dernier exemplaire)

 PAP

(Fournir copie du dernier exemplaire)

Autorisation d'utilisation de l'image

Je soussigné(e), Mme ou M.

autorise

n'autorise pas

que mon enfant mineur

élève de

soit photographié ou filmé.

en tant qu' élève ou étudiant majeur. classe de

dans le cadre d'activités au sein du lycée Pierre d'Aragon de Muret et que des documents soient réalisés à partir de ces images. Ces documents (photographies ou films) sont destinés à illustrer des activités pédagogiques, culturelles et artistiques à finalités éducatives. Ils ne seront ni cédés, ni vendus, ni utilisés à d'autres usages.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le libre accès à ces données est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose d'un droit de retrait si je le juge utile. Ce droit de retrait s'exerce auprès du Proviseur du lycée.

Signature du dossier d'inscription

L'inscription dans l'établissement et la signature du dossier d'inscription impliquent l'adhésion au règlement intérieur et au règlement de demi-pension.

A

Le

SIGNATURES :

L'élève :

Les représentants légaux (2 signatures) :

Information bourses

Des informations, un simulateur de bourses de lycée ainsi que le dossier de demande de bourses 2023-2024 sont disponibles sur le site :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee>

Rubrique « Bourses de lycée »

Tarifs internat et demi-pension année civile 2023

Tarifs annuels pour l'année civile 2023		Tarifs du premier trimestre de l'année scolaire en cours	
Internat	1 399,00 €	Internat	547,00 €
Demi-pension 5 jours	550,00 €	Demi-pension 5 jours	215,00 €
Demi-pension 4 jours (LUN, MAR, JEU, VEN)	440,00 €	Demi-pension 4 jours (LUN, MAR, JEU, VEN)	175,00 €

Constitution du dossier

Pour tous les élèves :

- Justificatif de la décision d'orientation et d'affectation (Fournie par l'ancien établissement ou imprimée via Educonnect).
- Une photographie récente à coller sur le présent dossier.
- Une photocopie de chaque page du livret de famille.
- Un relevé d'identité bancaire ou postale (RIB ou RIP) du représentant légal qui perçoit la bourse et/ou du représentant qui paie la 1/2 pension ou l'internat, avec le nom de l'élève au dos.
- Une copie des TOUS les bulletins de l'année scolaire précédente.
- La fiche d'urgence, la fiche infirmerie renseignée et la copie des vaccinations.
- Photocopie Recto/Verso de la Pièce d'identité.

En fonction des situations :

- Pour les parents séparés : Un extrait du jugement de divorce, et, le cas échéant, un extrait du jugement précisant les conditions de la responsabilité légale des enfants.
- Pour les demandes d'internat : renseigner la demande d'admission fournie à l'inscription et joindre un courrier motivant la demande.
- Contribution facultative** : 1 chèque pour l'adhésion à la maison des lycéens (10 €) à l'ordre de la MDL lycée Pierre d'Aragon.
- Contribution facultative** : 1 chèque pour DON à l'association sportive (8 €) à l'ordre de l'association sportive du lycée Pierre d'Aragon.

Ce dossier COMPLET doit être remis à la chaîne d'inscription selon le calendrier fixé

Codes professions

10	Agriculteurs exploitants	56	Personnels de service direct aux particuliers
21	Artisans	62	Ouvriers qualifiés
22	Commerçants et assimilés	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
23	Chefs d'entreprise de dix salariés ou plus	64	Chauffeurs
31	Professions libérales	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
33	Cadres de la fonction publique	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
34	Professeurs, professions scientifiques	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
35	Professions information, arts, spectacles	69	Ouvriers agricoles et assimilés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	71	Retraités agriculteurs exploitants
38	Ingénieurs, cadres techniques d'entreprises	72	Retraités artisans, commerçants, chef d'entreprise
42	Professeurs des écoles et assimilés	74	Anciens cadres
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	75	Anciennes professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	77	Anciens employés
45	Professions intermédiaires administratives fonction publique	78	Anciens ouvriers
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
47	Techniciens	83	Militaires du contingent
48	Contremaîtres et agents de maîtrise	84	Élèves, étudiants
52	Employés civils, agents de service fonction publique	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
53	Policiers et militaires	86	Personnes sans activité professionnelle > 60 ans (sauf retraités)
54	Employés administratifs d'entreprise	99	Non renseignée (inconnue ou sans objet)
55	Employés de commerce		